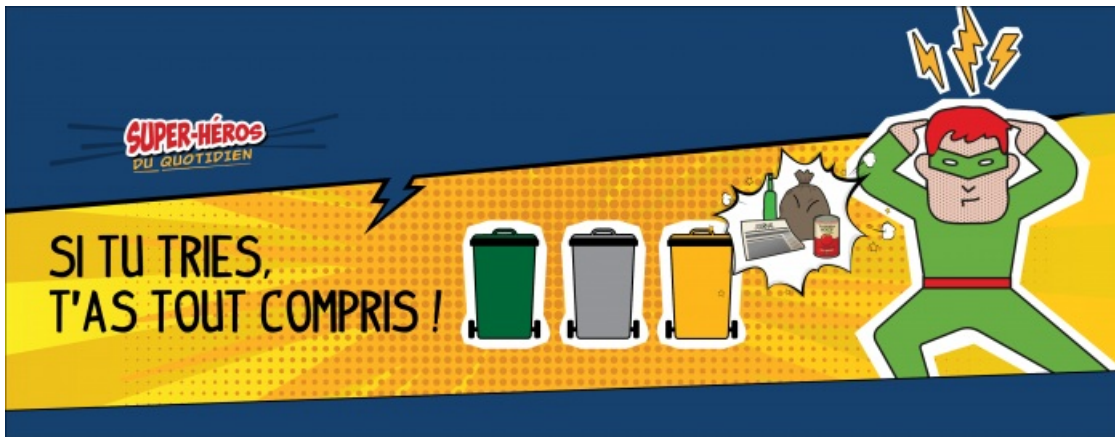


# Tri des déchets : suivez le guide !



Le tri doit devenir un réflexe du quotidien. C'est un geste simple, essentiel et ses impacts sur l'environnement sont majeurs : diminution des gaz à effet de serre et préservation des ressources naturelles.

## Un enjeu présent et d'avenir

Actrice du développement durable, la communauté urbaine GPS&O a en charge la gestion des déchets (collecte et traitement), sur l'ensemble de son territoire.

Fortement engagée, la communauté urbaine s'attache à participer localement à la réussite des objectifs fixés par la loi de transition écologique pour la croissance verte : réduire la production de déchets et améliorer de manière substantielle la valorisation de ces derniers.

## Le tri c'est facile et c'est utile !

La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans. Les emballages, à eux seuls, représentent 50% du volume de nos ordures ménagères. Le gisement des déchets recyclables à valoriser est donc très important.

Chaque année, un habitant de notre territoire produit plus de 530 kg de déchets ménagers et assimilés. En adoptant les gestes de tri, une grande partie de ces déchets peut être recyclée. Cela permet de limiter le volume des déchets à traiter, leur donner une nouvelle vie ou encore économiser des matières premières. De la qualité de votre tri dépendent la qualité et la quantité des produits recyclés.

Et pour trier sans vous tromper consultez [le guide GPS&O pour trier](#) de manière efficace !

Et n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Infos +

Chaque année en France, plus de 3 millions de tonnes d'emballages ménagers sont recyclés, soit environ 61,3% des tonnes d'emballages jetées.

Document(s)

[Règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés](#)

[Guide du tri GPS&O](#)

[Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers](#)

Contact

Pour toutes informations concernant vos déchets, contactez le 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.